

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 8 décembre 2025**

Nombre de membres en exercice	: 64	<b>L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 15 h 30,</b> le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de <b>M. Emmanuel SERAPHIN, Président.</b>
Nombre de présents	: 38	
Nombre de représentés	: 6	<b>Secrétaire de séance :</b> Mme Laetitia LEBRETON
Nombre d'absents	: 20	

OBJET
<b>AFFAIRE N°2025_180_CC_46 Rapport Social Unique 2024</b>

**Nombre de votants : 44**

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
2 décembre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
15/12/2025

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

**ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Méllissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

### AFFAIRE N°2025 180 CC 46 : RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

#### Le Président de séance expose :

Institué par l'article 5 de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique et codifié aux articles L231-1 à L 231-4 du Code général de la Fonction Publique, le Rapport Social Unique (RSU) est établi tous les ans et présenté en Comité Social Territorial.

Il rassemble des éléments et données sur la base desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.  
Outil de dialogue social, le RSU constitue ainsi un dispositif d'aide à la décision et au pilotage des ressources humaines de l'établissement.

Le suivi des indicateurs tels que les effectifs, la formation, la santé et la sécurité au travail ou encore l'action sociale et la protection sociale, s'inscrit dans une démarche globale des ressources humaines visant notamment à obtenir les informations nécessaires à la prise en compte et à l'anticipation des besoins, à l'action sur la composition et les équilibres du collectif de travail ou à la gestion dans leur ensemble des ressources humaines de l'établissement.

Le RSU s'articule autour de 10 indicateurs communs aux trois versants de la fonction publique dont le recrutement, les parcours professionnels, la formation, la rémunération ou encore la santé et sécurité au travail.

Les éléments essentiels de ce rapport sont les suivants :

#### Effectifs (345 agents employés au 31/12/2024) :

- **Proportion de fonctionnaires sur emplois permanents** : 77 % en 2024 (contre 80 % en 2023) soit une variation de -3 points traduisant une quasi-stabilité de la catégorie « fonctionnaires titulaires » (71 % mentionné comme sous-groupe) dans la structure des effectifs ;
- **Proportion de contractuels sur emplois permanents** : une augmentation de +3 % sur l'année 2024, proportion en constante augmentation depuis la stratégie de réorganisation engagée en 2022 ;
- **Taux des agents contractuels non permanents** : 10 % de l'effectif total, un taux deux fois inférieur à celui observé au sein des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de La Réunion ;
- **Recours aux emplois aidés** : une diminution significative, 1 agent sur 35 en 2024 comparé à 19 agents sur 36 en 2023 ;
- **Structure par catégorie cadre** : 54 % de l'effectif sont des cadres A et B, ce qui constitue un ratio deux fois supérieur à la moyenne des EPCI de La Réunion ;
- **Répartition par filière** : un profil quasi-équilibré avec 49 % en filière administrative et 49 % en filière technique ;
- **Un vieillissement de la population active** : en moyenne les agents ont 46 ans (61 % des agents se situent dans la tranche 30-49 ans, 34 % dans la tranche 50 ans et +) ;
- **Un mouvement de personnel positif** avec 33 arrivées d'agents permanents (21 contractuels, 6 par mutation, 4 réintégrés, 2 par concours) contre 17 départs recensés en

2024 (4 mutations sortantes, 3 démissions, 1 détachement) soit un solde net de +16 entrants ;  
• **Temps de travail** : 100 % des agents à temps complet.

#### **Evolution et Gestion de carrière, Formation :**

- **Un régime indemnitaire (RIFSEEP)** prenant en compte la manière de servir (CIA) est en place depuis 2017 ;
- **Budget formation** hors CNFPT : progression du ratio de 34 % à 38 % ;
- **Taux de participation à la formation** : 70,3 % des agents (65,9 % en 2023) soit un accroissement de 4,4 points. Toutefois, le nombre moyen de jours de formation par agent a légèrement diminué (4,3 jours en 2024 contre 3,5 jours en 2023) ;
- Une augmentation du nombre de **sanctions disciplinaires** (9 contre 1 en 2023).

#### **Budget et rémunération :**

- Les **charges de personnel** représentent 15.99 % des dépenses de fonctionnement (15.26% en 2023) soit une légère hausse de 0,73 point ;
- La **part du régime indemnitaire** sur les rémunérations est de 17.30 %.

#### **Absences, Prévention et Handicap :**

- Un **taux d'absentéisme global** de 8,61 % pour les agents permanents et de 8,47 % pour les contractuels non permanents. Notons toutefois que le nombre moyen de jours d'absence diminue (6,8 contre 13,8 jours en 2024) ;
- Une augmentation du nombre d'**accident du travail** (9 contre 3 en 2024) ;
- Une progression du nombre de **travailleurs en situation de handicap** sur des emplois permanents (18 agents en 2024 contre 14 en 2023, dont 33% en catégorie A ou B).

Le Comité Social Territorial sera saisi pour avis le 18 novembre 2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/11/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- PRENDRE ACTE de la synthèse du Rapport Social Unique 2024 ci-annexée.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président